



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 2 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2012002-0003 - Arrêté n ° DS-2012/007 portant délégation de signature - Services faits - DT 75	1
Arrêté N °2012003-0004 - Arrêté n ° DS-2012/006 portant délégation de signature - DT 75	4



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012002-0003

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 02 Janvier 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2012/007 portant délégation de
signature - Services faits - DT 75

**ARRETE n° DS-2012/ 007
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France,

- Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code de la défense ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France.

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre des plafonds de dépenses notifiés annuellement à la délégation territoriale de Paris par le Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire affaires générales et santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire affaires générales et santé publique est donnée à Madame le Docteur Catherine BERNARD, déléguée territoriale adjointe.

Article 3

L'arrêté n°DS-2011/ 209 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 4

Le délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris, le 02 JAN. 2012

le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012003-0004

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 03 Janvier 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2012/006 portant délégation de
signature - DT 75

**ARRETE n° DS-2012/ 006
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- ambulatoire et service aux professionnels de santé ;
- établissements et services de santé ;
- établissements et services médico-sociaux ;
- prévention et promotion de la santé ;
- veille et sécurité sanitaire ;
- ressources humaines et affaires générales ;
- démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France :

- les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et généraux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Catherine BERNARD, déléguée territoriale adjointe de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial et de la déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée à Madame Aude BOUCOMONT, responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, de la déléguée territoriale adjointe et de la responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Madame Sylvie BIDON, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, coordonnateur du territoire Ouest « offre de soins et médico-sociale » ;
- Monsieur Alain BRUNOT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du département « prévention et promotion de la santé ».
- Monsieur Jénaro GUERRERO, médecin conseil, coordonnateur du territoire Nord « offre de soins et médico-sociale » ;
- Monsieur Denis LEONE, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, coordonnateur du territoire Est « offre de soins et médico-sociale » ;
- Madame Christine ORTMANS, médecin inspecteur de santé publique, responsable du département « veille et sécurité sanitaire » ;

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, de la déléguée territoriale adjointe, de la responsable du pôle offre de soins et médico-sociale et des responsables de département susnommés, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Jeanne BATBEDAT, médecin conseil, responsable du service « veille et gestion des alertes sanitaires » ;
- Madame Marie-Jeanne BODIN-SAFFRAY, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « environnement extérieur » au sein du service « Contrôle et sécurité sanitaire des milieux » ;
- Monsieur Laurent HENOT, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « Habitat » au sein du service Contrôle et sécurité sanitaire des milieux.
- Monsieur Rodrigue LETORT, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « eau », au sein du service contrôle et sécurité sanitaire des milieux.
- Madame Christel ROUGY, ingénieure de génie sanitaire, responsable du service « Contrôle et sécurité sanitaire des milieux » ;
- Madame Antoinette SZEJNMAN, médecin inspecteur de santé publique, coordonnateur de territoire au sein du département « Prévention et promotion de la santé » ;
- Madame Pauline THERY, attachée de direction, responsable ressources humaines et administration générale.

Article 7

L'arrêté n° DS-2011/ 201, portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 8

Le délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

A Paris, le 03 JAN. 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de l'Ile-de-France


Claude EVIN